



Retrouvez vos infos :
errouville.mairie54.fr

Conseil municipal du 26.10.2018.

« essentiel »

► Peste porcine africaine...

La préfecture nous informe : Compte tenu du contexte épidémiologique favorable en France et de la pose de clôtures le long de la frontière belge sur une cinquantaine de kilomètres, il a été décidé de modifier l'arrêté en cours. Notre commune ne fait plus partie des communes à risques, nous sommes classés en zone d'observation

► Convention avec une Fourrière...

Un arrêté préfectoral nous oblige d'avoir une fourrière, pour les enlèvements de véhicules. C'est gratuit pour la mairie... uniquement payant pour le verbalisé, qui devra récupérer son véhicule à Piennes.



Société agréée : Garage Multi-Services Fourrière enlèvements et gardiennage..

Comment ça fonctionne : la police sur demande de la mairie vient faire le marquage au sol près du véhicule... ensuite enlèvement.

La facturation : 10,00€/jour à régler au garage.

Si le véhicule est immobilisé trois mois en fourrière, l'affaire passe au tribunal. Le plaignant, c'est la préfecture qui demandera 3,20€ par jour d'immobilisation en plus des amendes et frais de tribunal.

► Bail emphytéotique à la Sté de tir...

Nous sommes propriétaire du stand de tir à 200 mètres. Ancien Stand de l'armée qui date de 1935. Loué à la société de Tir d'Errouville/Villerupt depuis 1970 et qui compte 100 licenciés de poussins seniors. Un bail emphytéotique leur est proposé sur une durée pouvant s'étaler de 20 à 99 ans.....Exemple..



Bâtiment non entretenu au bout de 99 ans

La réglementation sur la sécurité des stands de tirs ne cesse d'évoluer et engendre des travaux d'année en année :
2015-sécurisation d'accès au stand 5 750€
2016-aménagement du pas de tir à 25 m. 2 000€.

2017-Passage sécurisé au pas de tir 150m 4 375 €.

2018-Filets de protection anti-gravats au-dessus des pas de tir... 3 900 €

Chaque année la commission de sécurité devient de plus en plus exigeante.

Pour 2019- revêtement muraux anti-ricochets (obligatoire) sur le tour du stand et revoir le passage protégé par un tunnel.

La municipalité ne peut se permettre d'investir dans le stand.

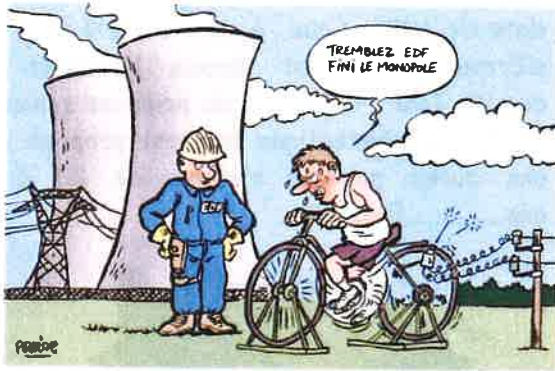
Le bail de la Sté de tir va jusqu'en 2004, nous leur proposons un bail emphytéotique de 20 ans, pour couvrir un emprunt éventuel.

► Coupes de bois exercice 2019...

Sont mis en vente sur pied les coupes 33 - 29rp - 31 - 32 - 34- 20 -26 rp. Soit une superficie de 315 ares et 90 centiares pour un volume attendu d'environ 947 m³.



► Intercommunalité : Eclairage public



Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'intercommunalité (Cœur du Pays Haut) gère l'éclairage public. Foyer lumineux, création entretien des armoires de commande, etc. Nous devons verser à la communauté de communes 17 436,10€ pour l'année 2017.

► Horaires de la mairie...



9h00 à 12h00 - lundi, mardi, jeudi, Vendredi.

13h00 à 15h00 - lundi, jeudi, vendredi.

13h00 à 17h00 - le mardi

MERCREDI + FERME

► Regards...

- La France représente 7% des importations européennes de café.

C'est 9% pour la Belgique, 19% pour l'Italie, 37% pour l'Allemagne.

- Taux de mortalité mondiale des enfants de moins de 5ans : 43% en 1800, 20% en 1950, 4% en 2015.

- 92% des Suédois, 78% des Allemands, 59% des Français connaissent une langue étrangère.

- Les 2 tiers des nouveaux cas de SIDA sont détectés en Russie.

► Insalubrité...

Nous avons eu un cas d'insalubrité sur une maison à Errouville. Ce sont les voisins qui nous ont alertés. Ils étaient envahis par les rats... Inhabitable, surtout de nuit !

Nous avons interpellé les autorités pendant plus d'un mois... Ars Santé, Police, Préfecture et Procureur de la République.

Les voisins nous ont communiqués des photos prises par infra-rouge dans leur combles. Malgré un arrêté concernant le règlement sanitaire + un procès-verbal de polie fait par le maire...rien ne bougeait du côté des officiels. C'est seulement après avoir transmis par internet pendant 2 jours consécutifs les photos de rats, dont un, énorme, sur ses pattes arrière, il était plus grand qu'un sceau de 10 litres ce qui lui permettait de regarder à l'intérieur. Et, Enfin, une autorisation d'ouverture de porte est arrivée, mais le meilleur restait à venir... Nous ne parlerons pas d'odeur.



Nous avons contacté une société spécialisée dans le domaine du débarras et de la dératisation. Les contrats sont rédigés par m² à désinfecter et débarrasser. Notre cas 100 m² soit TTC 1200€. Seulement voilà, cette maison fut une découverte, d'immondices de ballot, de vieux bidons, de la nourriture avariée, un capharnaüm sur plus de 1,60 mètres de hauteur dans certaines pièces, inimaginable, et pourtant c'était bien là !

Même le cadavre d'un chien sous les sacs.

La société nous a demandé de revoir le contrat au m³. Dans trois déchetteries, la société a amené 142 m³ de détritus, ce qui représente 4 560€ de facture à charge de la mairie, mais nous envoyons ce pécule à l'étude notarial chargée de la succession.

► Il n'y a plus de ramassage d'objets encombrants...

Ne déposez plus d'objets sur le trottoir, tels que meubles, matelas, pneus, etc...

« C'EST INTERDIT ! ». Personne ne ramasse, vous devez aller à la déchetterie ! Un arrêté va être pris, ensuite il vous en coûtera 68 € d'amende de classe 3.

